

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de vaccins contre la grippe Question écrite n° 34759

Texte de la question

M. Alain David alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie des doses de vaccin contre la grippe. En effet, alors que la campagne de vaccination contre la grippe s'est ouverte le 13 octobre 2020, entre 70 à 90 % des pharmacies seraient déjà en rupture de stock. Cette information est particulièrement inquiétante dans le contexte de crise sanitaire actuel et alors que les hôpitaux ont déjà du mal à faire face à l'afflux de patients atteints de la covid-19. De nombreuses personnes âgées fragiles n'ont pas pu se faire vacciner alors même qu'elles sont considérées comme prioritaires. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement a anticipé cette situation et prévu des dispositions pour assurer un approvisionnement suffisant en vaccin contre la grippe et éviter une surcharge supplémentaire du système de soins déjà saturé par l'épidémie de covid-19.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorisés. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur: M. Alain David

Circonscription: Gironde (4e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 34759 Rubrique : Pharmacie et médicaments Ministère interrogé : Solidarités et santé $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE34759}$

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>8 décembre 2020</u>, page 8908

Réponse publiée au JO le : 25 mai 2021, page 4423